



**COMMUNICATION SUR LE PROGRES – 2016**

**Pacte Mondial de l'ONU**

Version du 20 mars 2017

## DECLARATION DE SOUTIEN

A nos partenaires et parties prenantes,

Je suis heureux de confirmer que MCA GROUPE réitère son soutien aux Dix principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Dans cette communication sur le progrès, nous décrivons les actions que nous mettons œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre groupe. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

Pierre EBENSTEIN  
Président de MCA Groupe

## PRINCIPALES DEMARCHES 2016

### ■ PRESENTATION DE MCA GROUPE

MCA groupe est une société française, avec un chiffre d'affaire de 75 millions d'euros. Le groupe est implanté en France et en Europe et, à ce jour, compte 8 filiales :

- **MCA INGENIERIE** (1991), France
- **AXILEO** (2011) & **AXILEO Solution** (2016), France
- **MCA BENELUX** (2006) & **MCA IT SERVICES**, Belgique
- **MCA SWEDEN** (2013), Suède
- **MCA ENGINEERING GmbH** (2013), Allemagne
- **MCA NEDERLAND** (2013), Pays-Bas
- **MCA ENGINEERING SRL** (2016), Italie
- **MCA ENGINEERING SL** (2016), Espagne

### ■ OBJECTIFS 2016

En 2016, les principaux objectifs du groupe MCA sont l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail.

Ainsi, les entités MCA INGENIERIE et AXILEO se sont mobilisées afin de réduire le stress au travail et assurer le bien-être des salariés au travers de l'organisation d'activités et de la mise en place de services sur le lieu de travail.

Dans le domaine de l'environnement, le groupe MCA s'est engagé à réduire son impact environnemental.

Cet engagement se traduit notamment par :

- Une réduction des consommations en électricité, en carburant et en eau,
- Une réduction de la production de déchets et des émissions en CO2,
- Une incitation au tri à la source et à la valorisation des déchets au travail.

## PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

**Principe 1 :** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et

**Principe 2 :** à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

### ▪ ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La totalité du chiffre d'affaire de MCA Groupe est réalisé au sein de l'Union Européenne. Ainsi l'ensemble du groupe est soumis à la réglementation européenne qui intègre les principes internationaux des droits de l'homme.

La sécurité et la santé physique et morale des salariés sont au cœur de nos préoccupations. MCA Groupe, certifié OHSAS 18001 (version 2007) depuis 2014, s'efforce de créer les meilleures conditions de travail possibles pour nos salariés et de réduire les accidents sur le lieu de travail. En 2015, MCA INGENIERIE renforce cet engagement et se lance dans une démarche de certification MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité Entreprise), référentiel axé sur la sécurité de nos salariés, en particulier celle de nos consultants intervenant sur les sites de nos clients.

Par ailleurs, un groupe de travail composé du service des Ressources Humaines, du service juridique et du Service Qualité, Sécurité et Environnement est chargé de rédiger une charte éthique. Cette dernière sera, notamment, le moyen de communiquer à nos salariés ainsi qu'à l'ensemble de nos parties prenantes, nos préoccupations et notre volonté de défendre les droits de l'Homme au sein du groupe et dans nos relations commerciales.

### ▪ MESURE DES RESULTATS

- ✓ Evaluations externes en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) :
  - **ACESIA** : MCA INGENIERIE - 2016
  - **ECOVADIS** : AXILEO – 2016 (Silver rating).
- ✓ Aucune amende ou sanction dans le domaine des droits de l'homme n'a été remontée pour le groupe.

## PRINCIPES RELATIFS AU DROIT DU TRAVAIL

**Principe 3** : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

**Principe 4** : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

**Principe 5** : l'abolition effective du travail des enfants ; et

**Principe 6** : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### ▪ ACTIONS MISES EN ŒUVRE

#### **Droit du travail – Réglementation :**

MCA Groupe et les entités implantées en France respectent et appliquent le droit du travail français. Les filiales implantées au sein de l'Union Européenne respectent et appliquent les dispositions législatives européennes ainsi que les réglementations nationales.

#### **Dialogue social :**

Le Groupe MCA et ses filiales reconnaissent la liberté d'association et respectent le droit de négociation collective. Ainsi les instances représentatives (CE, CHSCT, Délégués du Personnel) existantes se réunissent régulièrement en présence d'un représentant de la direction.

#### **Satisfaction des parties prenantes :**

Le développement des activités de MCA Groupe repose sur la confiance de ses clients et de ses consultants. Afin de la gagner et de la faire grandir, nous mettons en œuvre les actions suivantes :

- Nous réalisons un suivi régulier de nos prestations afin d'anticiper et répondre aux mieux aux attentes de nos clients.
- Ce suivi régulier nous permet également de connaître la satisfaction de nos consultants en mission et de leur proposer une évolution en adéquation avec leurs attentes.
- Le groupe souhaite offrir les meilleures conditions de travail possibles : notre politique de recrutement privilégie les embauches en Contrat à Durée Indéterminée.
- Nos agences organisent une à deux fois par an des teambuildings avec les consultants.

La satisfaction des salariés passe également par le bien-être sur le lieu de travail. En 2016, les salariés du siège ont bénéficié des services d'une conciergerie (pressing, cordonnerie, livraison légumes et fruits biologiques...). Des corbeilles de fruits sont également disponibles chaque semaine.

**Nos engagements Santé & Sécurité :**

MCA Groupe, et plus particulièrement MCA Ingénierie, renforce ses engagements en matière de santé et Sécurité :

- Renforcement de la formation interne et externe dans les domaines de la Santé et de la Sécurité au travail,
- Organisation d'un atelier « Yoga du rire » pour la journée mondiale de la santé et la sécurité au travail du 28 avril 2016,
- Proposition de séances de massage au travail basé sur l'art japonais d'acupression.

**Notre collaboration avec les établissements et services d'aide au travail (ESAT).**

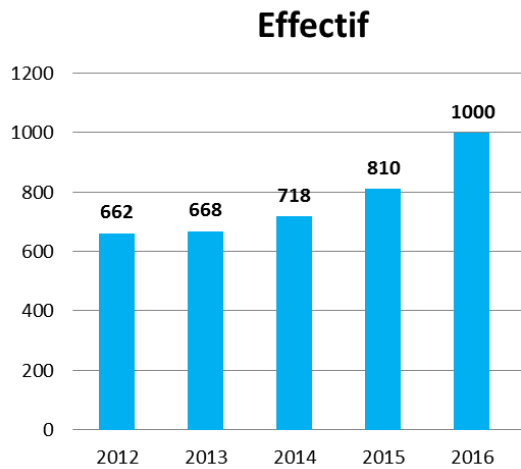
Dans le cadre de ses activités (recyclage, envoi des bulletins de paie...) MCA Ingénierie a recours à de la sous-traitance. Depuis plusieurs années, MCA collabore régulièrement et de manière durable avec l'ESAT Les courlis.

**■ MESURE DES RESULTATS**

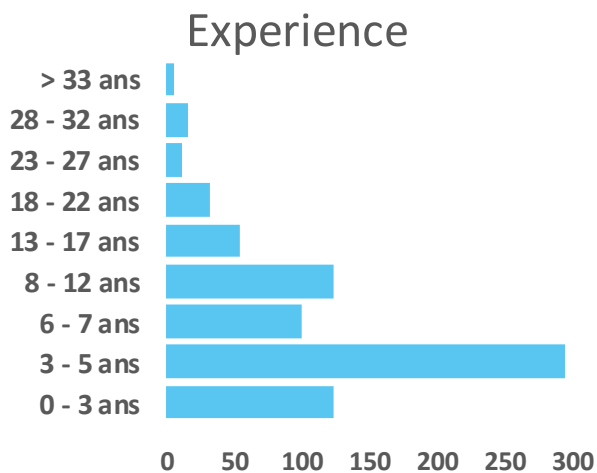
- ✓ Développement de la visibilité du Comité d'Entreprise (CE) de MCA Ingénierie auprès des salariés :
  - Un **site internet** dédié au Comité d'Entreprise et accessible par chaque salarié a été mis en service en 2015.
  - Fin 2016, le CE lance la **plateforme MEYCLUB**.
  - En 2017, le CHSCT de MCA Ingénierie aura son propre espace sur le site internet du CE.
- ✓ Mesure annuelle de la satisfaction de nos clients et de nos consultants.
- ✓ Mise en place de sensibilisations internes sur les thèmes de la Santé, de la Sécurité et de l'Environnement : le stress au travail, la sécurité routière au travail, les premiers secours...
- ✓ Renouvellement de la formation Sauveteurs Secouristes au travail au siège de Levallois-Perret.
- ✓ Formation des équipiers d'évacuation et au maniement des extincteurs au siège de Levallois-Perret.

✓ **Quelques indicateurs sociaux de MCA Groupe :**

- Evolution de l'effectif du groupe depuis 2012 :



- Ancienneté moyenne de nos consultants : entre 3 et 5 ans



✓ **Focus sur MCA INGENIERIE :**

Chaque année, MCA Ingénierie réalise et présente son **bilan social** (démographie des salariés, diversité culturelle, formations des salariés...) :

- Evolution de l'effectif depuis 2012 :

	2013	2014	2015
<b>EFFECTIF TOTAL AU 31/12</b>	<b>323</b>	<b>348</b>	<b>445</b>

- Salariés titulaires d'un CDI : En 2016, 98% des embauches réalisées par MCA Ingénierie sont des CDI.
- Apprentissage :
  - 2 contrats de professionnalisation de 2 ans étaient en cours en 2015,
  - 2 contrats d'apprentissage de 2 ans étaient en cours en 2015.

## PRINCIPES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

**Principe 7 :** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

**Principe 8 :** à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

**Principe 9 :** à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### ▪ ACTIONS MISES EN ŒUVRE

En 2016, MCA GROUPE s'est donné pour objectif de réduire son empreinte carbone et de préserver les ressources naturelles. Ainsi, la politique du groupe s'appuie sur les engagements suivants :

- 1- Préserver les ressources naturelles ;
- 2- Réduire l'impact environnemental de MCA Groupe en 3 points :
  - tendre vers une réduction de nos consommations en électricité, en carburant et en eau,
  - réduire notre production de déchets et nos émissions en CO2,
  - encourager le tri à la source et la valorisation des déchets.
- 3- Sensibiliser l'intégralité des salariés aux bonnes pratiques dans leurs comportements au quotidien par des informations et des actions ciblées ;
- 4- Respecter les exigences environnementales conformément aux réglementations (Code de l'environnement) et autres exigences applicables ;
- 5- Respecter et appliquer les règles de tri des déchets applicables sur les sites de nos clients.

La politique est diffusée à l'ensemble des parties concernées (nos salariés , nos sous-traitants, nos fournisseurs, nos clients...).

L'acquisition d'un « savoir-être » environnemental s'appuie sur les actions suivantes :

#### **Sensibilisations des salariés aux bonnes pratiques :**

- Impression recto/verso noir & blanc par défaut,
- Mise à disposition de bannettes de brouillon,
- Eteindre la lumière lorsque l'on quitte une salle,
- Eteindre les outils informatiques,
- Eviter le gaspillage de l'eau,
- Mise à disposition d'imprimantes collectives et limitation du nombre d'imprimantes individuelles,
- Incitation à privilégier les transports en commun pour se rendre au travail.



**Evolution de la politique achats :**

Conformément à sa politique environnementale, MCA Groupe et ses entités s'engagent à diminuer leur impact environnemental et adaptent la gestion du parc automobile en conséquence. Ainsi pour tout nouvel achat ou renouvellement d'un véhicule de la flotte, MCA Groupe et ses entités s'engagent à privilégier :

- Les véhicules de classe énergétique A (émissions CO2 inférieures à 100g/km),
- Les véhicules avec une faible consommation de carburant.

**▪ MESURE DES RESULTATS**

Au cours de l'année 2016, MCA INGENIERIE et AXILEO ont observé les résultats suivants :

**Réduction de la production de déchets plastiques :**

- Suppression des couverts et assiettes en plastique et mise à disposition de vaisselle dans l'espace cafétéria
- Réduction des achats des gobelets en plastique et mise à disposition de tasses.

**Réduction des consommations :**

- Réduction de la consommation d'électricité (par personne) sur 2 ans au sein des locaux de Levallois-Perret

**Réduction des émissions CO2 :**

Renouvellement partiel du parc automobile d'AXILEO et de MCA Ingénierie au cours de l'année 2016 : des véhicules diesel polluants ont été remplacés par des véhicules dont la consommation de carburant et les émissions de CO2 sont plus faibles.

**Recyclage :**

A partir du dernier trimestre 2016, MCA Groupe met en place au siège, des conteneurs sécurisés permettant de recueillir les déchets papier de bureau. Par la suite, ces déchets sont collectés, détruits sur place puis recyclés par un prestataire spécialisé dans le domaine. Ainsi la confidentialité de nos données est respectée et nos déchets papier sont valorisés.

De plus, MCA Groupe n'a reçu aucune amende ou sanction pour le non-respect des lois et des réglementations dans les domaines de l'environnement.

## PRINCIPES RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**Principe 10 :** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

### ▪ ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les équipes commerciales de MCA Groupe ne sont pas confrontées à la corruption. Néanmoins, au cours des formations internes, nos équipes sont sensibilisées à un code éthique à appliquer dans les rapports liés aux affaires :

- Demande de devis auprès de fournisseurs différents afin d'éviter tout favoritisme,
- Interdiction de pratiquer de la sous-traitance masquée,
- Application du principe de transparence avec nos clients et nos fournisseurs,
- Interdiction d'enfreindre ou contourner la loi,
- Devoir d'alerte en cas de tentative de corruption.

Ces règles sont diffusées à l'ensemble des entités lors des formations communes organisées par le groupe.

Par ailleurs, un groupe de travail composé des Ressources Humaines, du service juridique et du Service Qualité, Sécurité et Environnement est en réflexion afin de définir, par écrit, un Code éthique, respectant les valeurs de MCA, la loi et les réglementations ainsi que ses engagements envers le Global Compact des Nations Unies.

### ▪ MESURE DES RESULTATS

MCA groupe, y compris chacune de ses filiales n'a pas reçu d'amende ou de sanction dans le domaine de la corruption.